



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

RA-07

Réponse aux risques

Juill. 2026



Évaluation des risques

Risk Assessment

RA-07 – Réponse aux risques (PaFF)

Énoncés :

Répondre aux conclusions tirées des évaluations de la sécurité et de la protection de la vie privée, de la surveillance et des vérifications conformément à la tolérance aux risques de l'organisation.

Responsable : Aucun

Discussion :

Plusieurs options s'offrent aux organisations pour répondre aux risques, notamment atténuer le risque par la mise en œuvre de nouveaux contrôles ou renforcer les contrôles existants, accepter le risque avec une justification ou une explication adéquate, partager ou transférer le risque, ou éviter le risque. La tolérance aux risques de l'organisation a une incidence sur les décisions et les mesures appropriées de réponse aux risques. La réponse aux risques traite de la nécessité de déterminer une réaction appropriée aux risques avant de générer une entrée dans le plan d'action et d'établir les jalons. Par exemple, la réponse peut être l'acceptation du risque ou son rejet, ou il pourrait être possible d'atténuer le risque immédiatement pour que le recours à un plan d'action et à des jalons ne soit pas nécessaire. Toutefois, si la réponse aux risques est d'atténuer le risque, et que l'atténuation ne peut pas être effectuée immédiatement, un plan d'action et des jalons sont alors générés.